

Violence chez les jeunes Le repérage précoce masque l'absence de stratégie

Il y a des enfants en souffrance, plus jeunes et avec des troubles plus importants : c'est un constat partagé par les enseignants comme par nombre de pédopsychiatres. Parmi les solutions envisagées, le ministère de l'Éducation propose d'élaborer un outil de repérage précoce des élèves en difficulté. Sans y être hostile, le pédopsychiatre Pierre Delion s'interroge notamment sur ses retombées.

HARCÈLEMENT scolaire, saccages d'école, passages à tabac, violences sexuelles, suicides : les violences commises contre et par des mineurs ont largement été médiatisées cette année. Après avoir organisé les états généraux pour la sécurité de l'école, puis les assises nationales sur le harcèlement à l'école en 2011, le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a ravivé la polémique du dépistage en prévoyant une évaluation des enfants en dernière année de maternelle.

« On est tous parfaitement au courant que des enfants connaissent des problématiques de souffrance psychique qui se traduisent par des troubles du comportement de façon de plus en plus évidente. Les enseignants n'arrêtent pas de nous en parler et nous voyons, dans nos consultations, des enfants plus jeunes avec des troubles plus importants. La réalité de la souffrance est incontestable. La question est de trouver la méthode pour y répondre », analyse le pédopsychiatre Pierre Delion (Lille). Or le projet ministériel dont les médias se sont fait l'écho ne lui semble pas à la hauteur des enjeux. Présenté initialement comme une « aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle », le dispositif était censé aider les enseignants à évaluer les élèves sur le comportement à l'école, le langage, la motricité et la conscience phonologique. En fonction des résultats, les élèves auraient été classés selon trois catégories – « RAS » (rien à signaler), « à risques » et « à hauts risques » –, avec la possibilité, pour



La souffrance se traduit par des troubles du comportement

les enfants en difficulté, de bénéficier d'un « entraînement progressif » conduit par les enseignants, qui se traduirait par deux heures de soutien hebdomadaire.

Contrôlés positifs. Une mesure que Pierre Delion juge dérisoire, alors que 100 000 postes sont supprimés à l'Éducation nationale, que les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) disparaissent et que la question se pose sur l'accueil des enfants relevant des maisons du handicap (MDPH). « Il ne s'agit pas de crier au scandale mais ce sont des larmes de crocodile pour régler un problème grave et pour lequel les solutions institutionnelles existantes sont aujourd'hui fragilisées par la politique du gouvernement », nuance-t-il. « On peut se poser la question du sérieux de cette évaluation puisqu'elle débouchera sur une aide qui ne l'est pas. » Comme en 2005, quand le rapport de l'INSERM sur le « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » avait fait grand bruit, Pierre Delion évoque le risque de stigmatisation des enfants qui, à 5 ans, « vont se retrouver dans la position d'avoir été contrôlés positifs aux troubles du comportement avec un livret scolaire en conséquence ». Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) avait également évoqué,

dans un avis de 2007, le danger d'émettre « une prophétie autoréalisatrice, c'est-à-dire de faire advenir ce que l'on a prédit du seul fait qu'on l'a prédit ».

Certes, répond Antoine Guedeney, l'un des auteurs du rapport de l'INSERM, « il aurait fallu être plus attentifs à la crainte de stigmatisation liée au dépistage ». Mais « notre raisonnement était probabiliste : un facteur de risque n'est pas un destin ». Et de préciser que le rapport, « qui faisait la revue de la littérature scientifique et médicale, a notamment montré que les vrais troubles du comportement des adolescents ne commencent jamais à l'adolescence : ils ont toujours été précédés par des difficultés croissantes à partir de 3-4 ans ». Antoine Guedeney (Bichat-Claude-Bernard) n'en démord toujours pas, les troubles du comportement ne sont pas à banaliser.

Des solutions concrètes. Il reste à savoir si l'outil de « repérage précoce de la difficulté scolaire » proposé par Luc Chatel est adéquat, le ministre ayant déjà reconnu une « maladresse » s'agissant des termes « à risques » et à « hauts risques ». « J'ai une philosophie très différente du travail, reconnaît Pierre Delion. Pourquoi ne pas continuer à faire en sorte que les enfants qui présentent des troubles

Être parent : une mission jugée difficile

Pour 56 % des parents interrogés, la parentalité est vécue comme un rôle difficile à jouer, surtout dans les foyers les plus modestes, indique un sondage réalisé en novembre pour le secrétariat d'État à la Famille*. Les femmes font davantage part de leurs difficultés que les hommes (66 contre 44 %), ainsi que les parents élevant seuls leurs enfants (72 %). Ce sentiment de difficulté s'accroît avec l'âge des enfants.

Les actes de violence que peuvent subir les enfants constituent la difficulté la plus inquiétante (pour 61 %). Viennent ensuite la consommation de drogues, la pratique de jeux dangereux et l'exposition aux dangers liés à Internet. Face aux difficultés qu'ils pourraient connaître, près de 7 parents sur 10 estiment normal d'avoir recours à une aide extérieure à la famille. Les membres du corps médical (41 %) et les psychologues (27 %) sont, à ce titre, les premiers sollicités, juste devant les associations.

Afin d'orienter les parents vers des structures adéquates (un parent sur deux souhaite une meilleure coordination des acteurs), la secrétaire d'État Claude Greff propose la création d'un label « Maison pour les familles » pour désigner des lieux de proximité « unique et visible ». Un appel à projets devrait permettre de sélectionner des structures déjà engagées dans une démarche d'offre globale de soutien à la parentalité. Il est prévu de mettre en place un espace Internet destiné aux parents et à toute la famille (info-familles.gouv.fr), à l'image de celui qui existe déjà sur les dangers liés à Internet (info-familles.netecoute.fr ou Numéro Vert 0800.200.000, disponible en semaine, de 9 à 19 heures).

* Sondage TNS Sofres auprès de 800 parents, disponible sur solidarite.gouv.fr.

psychiques (des troubles en plus, mais aussi en moins, comme le mutisme, par exemple) puissent être repérés par leurs instituteurs, préalablement formés. Mais ensuite, plutôt que d'en référer à leur hiérarchie, il faut en parler d'abord avec les parents et trouver des solutions », notamment par la voie de la psychiatrie de secteur, avec les centres médico-psychologiques (CMP), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP). « Dans ma pratique, je conseille effectivement de faire une réunion de travail avec l'instituteur, les parents, l'enfant et éventuellement les soignants. Il faut que l'évaluation de la souffrance psychique engage les parents et l'enfant dans un processus qui les concerne. Cette évaluation existe, mais on en diminue l'efficacité car on diminue les moyens. Je pense que nous sommes tous pour des solutions concrètes, car on est inquiet : la prévalence de ces symptômes chez les enfants petits croît sans cesse depuis des années. »

> STÉPHANIE HASENDAHL

* « Le Quotidien » du 29 septembre 2011.

Comment les médecins peuvent agir

Même si l'augmentation de la violence chez les enfants relève de phénomènes complexes, certains facteurs peuvent être répertoriés. Le pédo-psychiatre Pierre Delion estime ainsi que, actuellement, « la toute-puissance infantile n'est pas assez canalisée par une fonction parentale limitante ». À l'entrée à l'école, cette fonction limitante est trop souvent déléguée aux enseignants. « Dans les soins de l'enfant, on prend aussi en charge le soutien de la fonction parentale qui est inhibée : les parents ont l'intuition de ce qu'ils devraient faire, mais ils n'osent pas s'opposer à leur enfant. »

Au-delà de la cellule familiale, le Dr Maurice Berger (Saint-Étienne) dénonce la constante confusion entre « autorité et abus d'autorité » relayée dans les médias et déplore que les efforts pour construire « une autorité saine » dans l'espace public soient systématiquement tournés en dérision*. « On sait que le psychisme de l'enfant a besoin de rencontrer une

autorité pour s'organiser, pour ne pas être livré à ses pulsions. Mais dès que quelqu'un manifeste publiquement la nécessité de l'autorité, d'imposer des limites, il est tout de suite taxé d'excès d'autorité ou de vouloir retourner à l'ordre moral », regrette-t-il.

« Un deuxième élément, qui fait l'objet de nos préoccupations majeures, c'est le scotchage des bébés à la télévision jusqu'à 3 ans : toute la psychomotricité qu'ils devraient développer pendant cet âge formidable, seuls ou dans le cadre des interactions avec les parents, est empêchée », alerte Pierre Delion. « Il n'y a pas de réciprocité dans l'interaction et l'excitation par la télé reste dans la tête de l'enfant sans qu'il puisse l'exprimer par la décharge motrice. »

Les études montrant les effets néfastes d'une exposition précoce à la télévision sont aujourd'hui légion. « Les choses sont prouvées. Il faudrait faire un grand cas de cette affaire qui constitue, notamment, un problème éducatif majeur. Les méde-

cins ont un rôle pédagogique énorme auprès des familles », plaide le médecin, qui cite en exemple « le jeu des trois figures », proposé par le psychiatre Serge Tisseron. Ce dispositif consiste à mettre en place, dans les classes de maternelle, un jeu de rôle où les enfants prennent successivement la place de l'agresseur, de la victime ou du redresseur de torts. Pratique à raison d'une heure par semaine, ce jeu permet aux enfants de prendre du recul par rapport à l'impact des images sur eux, de réduire les violences scolaires et de développer la tendance à faire appel à l'adulte pour résoudre les conflits. De manière générale, Serge Tisseron recommande de suivre la règle des « 3-6-9-12 » : pas de télévision avant 3 ans ; pas de console avant 6 ans ; pas d'Internet, même accompagné, avant 9 ans ; pas d'Internet seul avant 12 ans.

> S. H.

* « Le Quotidien » du 29 septembre 2011.

PRÉVENTION

Campagne pour la santé des agriculteurs

« Une fourmi peut porter jusqu'à 60 fois son poids, mais vous n'êtes pas une fourmi » ; « Un cheval peut dormir debout mais vous n'êtes pas un cheval » : pour sensibiliser les agriculteurs à l'hygiène de vie au travail et les inciter à se protéger, la Mutualité sociale agricole a choisi l'humour. Des comparaisons de capacités physiques avec les animaux (également vaches, escargots, chats) doivent ainsi leur « faire prendre conscience de la fragilité de leur corps et donc les inciter à se protéger ». L'hygiène de vie au travail regroupe différentes spécificités du métier d'agriculteur, comme le travail au contact des animaux (risques de maladies, d'écrasement), le travail avec des engins motorisés ou coupants, le travail dans des conditions extrêmes (chaleur, froid), l'utilisation de produits nocifs ou les horaires décalés.

JUSTICE

Gynéco accusé de viols : dix ans de prison

Un gynécologue de 57 ans a été condamné à dix ans de prison pour le viol de 22 patientes, entre 1994 et 2004, dans ses cabinets de Saint-Max et Pont-à-Mousson. Il a reconnu les faits à l'ouverture de son procès devant la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, mais n'a jamais prononcé le mot « viol ». « J'ai vu la souffrance des victimes, je n'en prenais pas conscience à l'époque », a-t-il expliqué. Deux premières plaintes contre le médecin, en 1996 et 2002, étaient restées sans suite. Jusqu'à ce que deux autres patientes, qui ne se connaissaient pas, dénoncent des gestes déplacés, ne s'inscrivant pas dans un examen gynécologique classique. Au total, une trentaine d'anciennes patientes, toutes plutôt jeunes, ont dénoncé les dérapages du gynécologue. Celles qui ont témoigné ont évoqué des faits similaires : des touchers vaginaux anormalement longs et dans des positions particulièrement suggestives, des questions sur leur plaisir sexuel.

ÉTATS-UNIS

Pas d'ouverture sur la pilule du lendemain

L'Agence américaine des médicaments (FDA) a refusé la demande du laboratoire Teva Pharmaceuticals de vendre sans ordonnance sa pilule du lendemain aux jeunes filles de moins de 17 ans. C'est le ministre de la Santé, Kathleen Sebelius, qui a bloqué tout assouplissement de la réglementation, en mettant en avant la différence de maturité entre les jeunes filles de 17 ans et plus et les adolescentes plus jeunes. La demande du laboratoire, à laquelle la FDA était favorable, avait déclenché la colère des groupes anti-avortement américains. « Il n'y a rien de rationnel dans cette décision », a dénoncé de son côté la présidente de Reproductive Health Technologies Project. « Il est choquant que cette administration ait laissé la politique prendre le dessus sur la science. » Barack Obama a pour sa part, « en tant que père de deux filles », estimé qu'il s'agissait d'une mesure de « bon sens ».